



Zones Ramsar

Propriétaire des données: Office fédéral de l'environnement,
Division Espèces, écosystèmes, paysages

Traitement Meteotest, Berne

Table des matières

Brève vue d'ensemble

Description des couches (« layer »)

Description des données

- 1 Situation de départ
- 2 Représentation des objets dans l'inventaire fédéral
- 3 Critères du relevé
- 4 Procédure de saisie
- 5 Précision des données numériques

Liste des zones Ramsar

BRÈVE VUE D'ENSEMBLE

Méthode de relevé / de saisie:

En 1971, la « Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine » a été conclue à Ramsar (Iran). Jusqu'à présent, onze objets suisses ont été annoncés comme zones Ramsar. Ces objets figurent déjà dans des inventaires fédéraux ou sont protégés par des lois cantonales.

Les objets ont été repris automatiquement d'enregistrements existants ou numérisés manuellement à partir de la carte nationale au 1:25 000.

- Bibliographie:
1996 Rapport Ramsar Suisse, OFEFP (Cahier de l'environnement n° 268)

Bases du relevé:

- Cartes nationales au 1:25 000

Date du relevé des données de base:

- 1975, 1977, 1990, 1998, 2004, 2005

Portée du relevé:

- Suisse

Structure des données (géométrie):

- Enregistrement des polygones au 1:25 000

Mise à jour:

- ouverte

Obligation légale:

- -

Propriétaire des données:

- Office fédéral de l'environnement, division Gestion des espèces

Conditions pour la remise des données:

- selon les conditions OFEV

Mention des sources / des données de base:

- OFEV

DESCRIPTION DES COUCHES (« layer »)

Covername/Layername: ra

ITEM NAME	DATA TYPE	LENGTH	Brève description
RA_	Long Integer	4	
RA_ID	Long Integer	4	
RA_OBJ	Short Integer	2	Numéro de l'objet
RA_GF	Double	8	Surface de l'objet en ha
RA_FL	Double	8	Surface du polygone en ha
RA_NAME	Text	60	Nom de l'objet
RA_VERSION	Text	10	Date de la dernière mise à jour

Description des données

1 Situation de départ

Pour protéger les zones humides, particulièrement comme habitats de la sauvagine, une convention d'importance internationale a été signée dans la ville iranienne de Ramsar en 1971. En ratifiant la Convention de Ramsar en 1976, la Suisse s'est engagée à garantir l'exploitation durable des zones humides et à leur accorder une protection spéciale. Jusqu'à présent, elle a annoncé onze zones à la Convention de Ramsar, en quatre fois; l'objet n° 6 a été élargi en 2000. Les zones comprennent des rives de lacs, des deltas, des tronçons de rivière avec retenue, une roselière et, dans l'étage alpin, des marges proglaciaires et une zone marécageuse.

2 Représentation des objets

Le périmètre des objets a été reporté sur la carte nationale au 1:25 000.

3 Critères du relevé

Pour délimiter les objets Ramsar, on a, à l'exception des objets Fanel et Laubersmad, repris les périmètres existants d'inventaires fédéraux (IFP, réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs, zones alluviales) ou de zones protégées cantonales. Trois objets ont été redéfinis d'entente avec les cantons. Les objets Rade de Genève, Bolle di Magadino, Klingnau et Niederried correspondent au périmètre des objets de l'IFP ou de l'OROEM, la marge proglaciaire du Rhône et Vadret da Roseg font partie de l'inventaire des zones alluviales. Le périmètre de la Rive sud du lac de Neuchâtel correspond à celui du plan directeur intercantonal des cantons de VD et FR de 1982. Pour la zone Grangettes, on a repris uniquement la zone riveraine; la limite sud est définie par la coordonnée 138 000. Le périmètre du Kaltbrunner Riet a été adapté au périmètre cantonal de protection en 2004.

4 Procédure de saisie

Le périmètre a été repris et copié des enregistrements numériques existants de l'IFP, des zones alluviales et des réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs. Pour les zones Fanel et Chablais de Cudrefin, Rive sud du lac de Neuchâtel, Les Grangettes et Laubersmad, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage a chargé l'entreprise Meteotest de préparer la saisie des inventaires en cours de traitement dans un SIG.

La reprise se fonde sur les cartes nationales au 1:25 000. Pour la transformation numérique, les données ont été vectorisées manuellement au moyen d'un périphérique de numérisation.

5 Précision des données numériques

Lors de la numérisation, chaque objet a été fixé par quatre points de référence sur le périphérique de numérisation. Ainsi, les distorsions des cartes ne portent que sur les objets individuels. Les documents n'ont pas été testés quant aux déformations géométriques.

LISTE DES OBJETS RAMSAR

Objet	Nom	Canton
1	Fanel et Chablais de Cudrefin	BE, NE, VD
2	Bolle di Magadino	TI
3	Rive sud du lac de Neuchâtel	FR, VD
4	Klingnauer Stausee	AG
5	Les Grangettes	VD
6	Le Rhône genevois – Vallons de l'Allondon et de la Laire	GE
7	Kaltbrunner Riet	SG
8	Aarestau Niederried	BE
9	Laubersmad – Salwidili	LU
10	Rhonegletschervorfeld	VS
11	Vadret da Roseg	GR